

REPUBLIQUE FRANCAISE



Commune de FREMECOURT

dossier n° DP 95254 22 B0003

date de dépôt : 17/02/2022

demandeur : Madame Anne KEHREN

pour : Remplacement d'un portail et réfection en peinture des volets bois, porte et fenêtres bois couleur beige clair - RAL 1015

adresse terrain : 1, Allée du Village à FREMECOURT (95830)

Affaire suivie par :
PÔLE URBANISME CCVC - CCVVS
Nathalie PANIANDY
nathalie.paniandy@pole-urbanisme-vexin.fr
Tél : 01.30.39.46.21
Direct : 01.30.39.46.23

Le Maire
à
Madame Anne KEHREN

1 Allée du Village
95830 FREMECOURT

Objet : Rejet de la demande

Madame,

Vous avez déposé un dossier de Déclaration préalable le 17/02/2022, pour un projet de **remplacement d'un portail et réfection en peinture des volets bois, porte et fenêtres bois couleur beige clair - RAL 1015** situé 1 Allée du Village FREMECOURT (95830).

Une lettre vous indiquant que votre demande était incomplète vous a été présentée en recommandé le 12/03/2022.

Elle vous informait qu'en conséquence, et en application de l'article R 423-39 du code de l'urbanisme :

- Vous deviez adresser les pièces manquantes à la mairie dans le délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.
- Votre dossier n'ayant pas été complété dans ce délai, votre demande de déclaration préalable fait l'objet d'une décision tacite d'opposition.

Si vous souhaitez donner suite à votre projet, il vous appartient de déposer une nouvelle demande.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait le 17/03/2022

Le Maire
Stéphane BALAN



Remis en mains propres
le 21/03/2022
P. Kehren